



COMMUNIQUE DE PRESSE

28 mars 2018

Loi PACTE de Bruno Le Maire : l'AFER salue le projet

L'Association française d'épargne et de retraite (AFER) salue le projet de Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), du Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire

Elle se félicite que, dans le cadre d'une large consultation publique, sa voix ait été écoutée.

Le projet de loi prévoit l'amélioration de la sortie en capital des produits individuels de retraite, ce qui est de nature à renforcer la liberté des épargnants. Cette réforme répond à une revendication forte que l'AFER n'a cessé d'exprimer.

Cette liberté enfin reconnue permettra à l'AFER de proposer un plan d'épargne retraite populaire (Perp) revisité, sous réserve de la simplification de sa gouvernance.

L'AFER se réjouit également que le projet PACTE entende renforcer le cantonnement, gage de confiance et de sécurité pour les épargnants. Le périmètre du canton devra permettre de conjuguer les enjeux de sécurité et la mutualisation adaptée à la recherche de la performance.

Enfin, l'AFER salue un projet qui, par voie réglementaire, devrait assurer la promotion de l'Eurocroissance dont elle a été l'étendard depuis son lancement.

L'AFER accueille positivement cette convergence entre le PACTE du Gouvernement et le Pacte de l'épargne et de l'assurance vie qu'elle défend, depuis 2015, au bénéfice des 15 millions d'épargnants français, pour une assurance vie citoyenne et responsable.

L'AFER serait heureuse que le ministre de l'Economie et des Finances, de même qu'il a su maintenir l'essentiel des atouts de l'assurance vie, puisse définir, pour la retraite, un équilibre entre la nécessaire garantie apportée par les bilans des assureurs, et la non moins légitime gestion des actifs ouvrant la voie à de véritables fonds de pension à la française.

A propos de l'AFER

L'AFER - Association Française d'Epargne et de Retraite- est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 730 000 adhérents représentant une épargne de 55 milliards d'euros. Créée en 1976, l'AFER a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'AVIVA, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.

Information presse :

Maxime Sagot – GPLUS Europe
maximesagot@gpluseurope.com
01 40 06 01 03 – 06 98 86 06 76

